

16 & 17 JUIN 2026

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants, L.953 -2, R.712 -1 à R.712-8 et D.719-1 à D.719-40 ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la décision cadre portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 23 avril 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants des collèges des personnels de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 26 mai 2026
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le mardi 2 juin 2026 à 16 h 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le vendredi 5 juin 2026
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le lundi 8 juin 2026
Scellement de l'urne	Le lundi 15 juin 2026 à 14 h 00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
DU MARDI 16 JUIN 2026 À 10 HEURES 00 AU MERCREDI 17 JUIN 2026 À 16 HEURES 00	
Clôture des opérations de vote, dépouillement	Mercredi 17 juin 2026
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 19 juin 2026
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats


16 & 17 JUIN 2026

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services, Madame Marie Garapon, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 27 avril 2026

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS